

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une opération de construction de 155 logements et de 2 locaux d'activités sur la Commune de BEAUCHAMP (95).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement. | Création d'une surface de plancher de 11 265m ² sur une emprise foncière de 9763m ² . |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

C'est dans le cadre d'une consultation de promoteurs capables de réaliser un projet de plus de 150 logements, sur un emplacement d'OAP, que la Commune de Beauchamp a retenu B&G Promoteur Constructeur.

Ce projet de construction de 155 logements (60 en accession libre, 27 en accession sociale et 68 en locatif social) et de deux locaux d'activités, dont une crèche, sera réalisé sur un terrain occupé actuellement par une entreprise de dépannage automobile et de stockage de véhicules en vue de leur destruction.

Ce site, situé en périphérie du Centre ville de Beauchamp, devra être démoli afin d'accueillir ce projet d'une assiette foncière de 9763 m².

SCCV Les Eglantiers - Groupe B&G Promoteur Constructeur accompagné d'un architecte, d'un BET environnemental, d'un BET étude de sol, d'un BET Acoustique et d'un BET VRD / Hydraulique ont mis à jour ce projet en collaboration avec les partenaires publics et collectivités publiques.

Des concertations et réunions publiques avec les beauchampois, associations, riverains direct ou non, ainsi que des visites sur site ont d'ores et déjà eu lieu afin de programmer au mieux cette construction.

4.2 Objectifs du projet

La ville de Beauchamp dans le cadre de son PLU fait apparaître plusieurs OAP, dont une sur l'emprise de l'assiette foncière concernée, qui met en place des objectifs à atteindre dans son urbanisation, tels que :

- Maîtriser l'urbanisation sur son territoire,
- Aboutir à un équilibre habitat-emploi,
- Préserver le cadre de vie verdoyant,
- Développer la croissance urbaine : démographique et économique.

Ces objectifs répondent à un besoin de la collectivité et des villes du Val d'Oise en général, d'autant que l'activité de l'entreprise aujourd'hui pratiquée sur le terrain, n'est pas en adéquation avec l'image que la collectivité souhaite mettre en place dans la reconversion de ce quartier.

Le projet sera situé à moins de 15 minutes d'un parc arboré, d'un complexe sportif, d'un marché bihebdomadaire, d'une épicerie et d'un collège. En effet, Beauchamp propose une offre complète en matière d'éducation, de sport et de culture avec ses équipements sportifs variés, ses associations dynamiques, ses écoles, son collège ou encore sa médiathèque.

Les occupants de ce projet ne feront que dynamiser les infrastructures existantes, qui sont d'ores et déjà capable de les accueillir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont programmés sur 24 mois et se dérouleront en 1 seule phase. Il s'agira de démolir la bâtisse existante afin d'y implanter le projet.

B&G Promoteur Constructeur étant certifié H&E (Habitat et environnement), il sera imposé aux entreprises une charte chantier qui déterminera l'exécution des travaux de construction et d'aménagement de ce projet. Les entreprises en s'engageant à cette charte, devront respecter une procédure de réduction des nuisances du chantier.

Cette certification H&E s'applique aux opérations de constructions de logements neufs, en immeubles collectifs notamment. Il s'agit de réduire l'impact environnemental de la construction de logements neufs en respectant plusieurs principes environnementaux, tels que le management environnemental de l'opération, un chantier propre, les besoins en énergie et en eau contrôlés, le choix des matériaux, des gestes verts.

Cette procédure a pour objectif de répondre à des exigences de développement durable et de réduire au maximum l'impact des travaux sur les travailleurs et le voisinage.

Le chantier sera suivi par un coordonnateur SPS qui, conformément à la réglementation en vigueur, veillera à la sécurité et à la bonne tenue du chantier.

Il sera également suivi par un maître d'œuvre et par un contrôleur technique qui assureront le respect des normes d'accessibilité PMR de la voirie et la gestion par les entreprises, des eaux de pluie dans cette phase de construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet prévoit la construction de 155 logements (60 en accession libre, 27 en accession sociale et 68 en locatif social), d'une crèche de 180m² et d'un second local d'activités.

Dans sa phase d'exploitation le projet ne prévoit pas de voirie sur le site, l'ensemble des stationnements sont prévus en sous sol. En revanche le projet prévoit une perméabilité piétonne qui permettra une liaison entre les équipements sportifs et le collège, par le biais d'une servitude de passage. Les hauteurs du projet ne sont pas uniformes pour créer de la diversité dans l'épannelage des bâtiments.

Le projet s'élève en R+1, R+2 et R+3 pour des appartements en duplex de type 4. Le projet s'étend sur 2 corps de bâtiments avec 5 halls au total. Ces halls distribuent les étages avec une trentaine de logements par cage. Le projet se situe dans un secteur mixte de la ville (logements et activités/industries). Les limites du projets sont : à l'est un cimetière, au nord l'avenue de la république, au sud des terrains de tennis (couverts et extérieurs) et enfin à l'ouest un programme de logements locatifs sociaux en R+4. Le fait que l'ensemble des véhicules motorisés soit prévu dans un parking sous terrain est une manière de limiter l'impact de l'arrivée de nouveaux résidents et de masquer de l'espace public et privé les véhicules, souvent sources de nuisances sonores et visuelles.

Les travaux se dérouleront dans la mesure du possible dans des plages horaires qui dérangent le moins les usagers déjà présents sur le secteur. Pour les habitations, les travaux pendant les horaires de bureaux limitent les nuisances liées à l'édification du projet.

Enfin concernant la zone dite "hors projet", il s'agit d'une enclave privée qui bénéficie d'une servitude de passage à l'ouest et qui comporte 3 logements et des entrepôts. Cette enclave fait partie de l'OAP, mais aucun accord de cession n'a été trouvé pour l'inclure dans le projet d'ensemble.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- un permis de construire,
- l'OAP,
- La modification n°2 du PLU,
- La déclaration au titre de la loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------|-----------------------|
| Surface de plancher | 11 265 m ² |

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

25 - 27 rue de l'Egalité
95250 BEAUCHAMP

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 0 1' 0 2" 9N Lat. 2 ° 1 1' 0 6" 9E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cf Annexe 7 - Les Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La Commune de Beauchamp ne se situe pas dans le périmètre du PEB de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle. Cf Annexe 11 - Etude acoustique |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le BET Environnement Artémia a effectué un contrôle sur site et aucune zone humide n'a été révélée |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non d'après les bases de données BASOL et BASIAS. De plus, des études et investigations sur site ont été faites. Cf annexe 8 - Étude pollution - Rapport ARTEMIA. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cf annexe 6 - Les Zones Natura 2000. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les besoins en eau potable pour cette opération de construction seront couverts par le réseau de distribution public existant. |
| Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, les investigations menées sur site par le géotechnicien concluent à la non présence d'eau, contrairement à ce qui avait été pressenti, à la lecture des cartes. |
| Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'opération comportant un sous-sol de 262 places de stationnement, il est donc nécessairement prévu un terrassement pleine masse dont les terres évacuées feront l'objet d'un acheminement vers des centres agréés. |
| Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site héberge une entreprise de dépannage automobile et de stockage de véhicules en vue de leur destruction. De ce fait, le site est entièrement minéralisé (revêtement enrobé, dalle béton, ...). Il est à noter que suite à la reconversion de ce site, le projet intègre la plantation d'arbre et d'espaces verts. Il n'y aura alors aucune dégradation ni destruction de la biodiversité existante. Au contraire, des arbres et des espaces verts sont prévus dans le cadre de ce projet de construction. Cf Annexe 16 - Plan de plantation et palette végétale. |
| Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cf Annexe 6 - Les Zones Natura 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Nous n'avons pas fait réaliser d'étude de Trafic, mais une analyse du secteur permet de déterminer l'incidence de la construction de 155 logements sur ce site. Ce projet nécessite la création de 262 places de stationnements souterraines et 27 places aériennes. De fait, nous créons une nouvelle source de déplacements et de trafics. Cependant, le foisonnement des horaires de déplacements des résidents sur cette voie péri-urbaine, pour le moment assez peu encombrée par le trafic, devrait pouvoir absorber sans difficulté cet ajout. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera source de bruit lors de la construction des 155 logements et des locaux d'activités. Mais le projet sera construit dans des plages horaires dites "horaires de bureaux" ce qui permettra de limiter les nuisances pour les habitations avoisinantes. Ces dispositions seront prises en charge en phase chantier pour réduire les nuisances et limiter les impacts. La Certification H&E de B&G Promoteur Constructeur garantie l'application de ces dispositions. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'étude de sol nous montre que nous n'aurons pas de fondation spéciale, type pieux, n'engendrant ainsi pas de vibration sur le terrain. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Mise en place d'un réseau d'éclairage le long de la voirie et des bâtiments conformément à la réglementation en vigueur. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Maître d'ouvrage, la SCCV Les Eglantiers, établira un programme spécifique comprenant notamment les moyens pour cantonner la poussière et réduire les nuisances. Le flux d'enlèvement des déchets sera quant à lui réglementé avec une obligation de bâcher les bennes et de nettoyer les roues en sortie de chantier. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La gestion des Eaux pluviales répondra à une déclaration au titre du dossier loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0. Le dimensionnement de l'ouvrage de stockage des Eaux Pluviales a fait l'objet d'une validation avec les services compétents du SIARE. Cf Annexe 10 - Règlement de l'assainissement collectif syndical des eaux usées et des eaux pluviales + Tableau Calcul EP. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées ou les eaux vannes provenant du chantier seront raccordées au tout à l'égout ou en l'absence d'un réseau communal, elles seront traitées par un dispositif d'assainissement autonome avant leur rejet en milieu naturel. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le maître d'œuvre rédige un plan de gestion des déchets, qu'il partage avec les entreprises de travaux, dans lequel il détermine notamment les moyens à mettre en œuvre pour éviter les mélanges des déchets et faciliter le tri. Une preuve d'élimination des déchets, y compris les déblais et remblais, sera fournie par les entreprises au maître d'ouvrage. Conformément à la certification H&E, le tri des déchets sera mis en place sur le chantier et le flux d'enlèvement des déchets sera réglementé et contrôlé. |

| | | | | |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est actuellement un terrain comportant une entreprise de dépannage automobile et de stockage de véhicules en vue de leur destruction. Notre projet apporte une revalorisation du site actuel. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va engendrer des changements sur l'urbanisme du secteur par la reconversion d'un site peu qualitatif en une offre diversifiée et qualitative de logements et d'activités. Le nombre de 155 logements et la création d'une crèche engendreront des modifications positives sur les activités humaines (logements et emplois). |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la politique de logements en Île de France et des zones tendues, ce terrain actuellement occupé par une entreprise de dépannage et de stockage automobile représente une opportunité de créer une offre de logements différenciés (accession, accession sociale, locatif social), avec le moins d'impact environnemental possible, tout en revalorisant un "site industriel".

Cf Annexe 12 : Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7 : Les Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II |
| Annexe 8 : Rapport d'étude pollution |
| Annexe 9 : Rapport d'étude de sol |
| Annexe 10 : Rapport de diagnostic avant démolition |
| Annexe 11 : Rapport acoustique : Exposition par rapport au PEB Roissy CDG |
| Annexe 12 : OAP |
| Annexe 13 : Modification n°2 du PLU |
| Annexe 14 : Règlement de l'assainissement collectif syndical des eaux usées et des eaux pluviales + Tableau Calcul EP |
| Annexe 15 : Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine |
| Annexe 16 : Plan de plantation et palette végétale |
| Annexe 17 : Notice architecturale |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BEAUVAIS

le, 26 juillet 2019

Signature



SCCV LES EGLANTIERS

B&G Promoteur-Constructeur

28, rue Jean-Baptiste GODIN

60000 BEAUVAIS

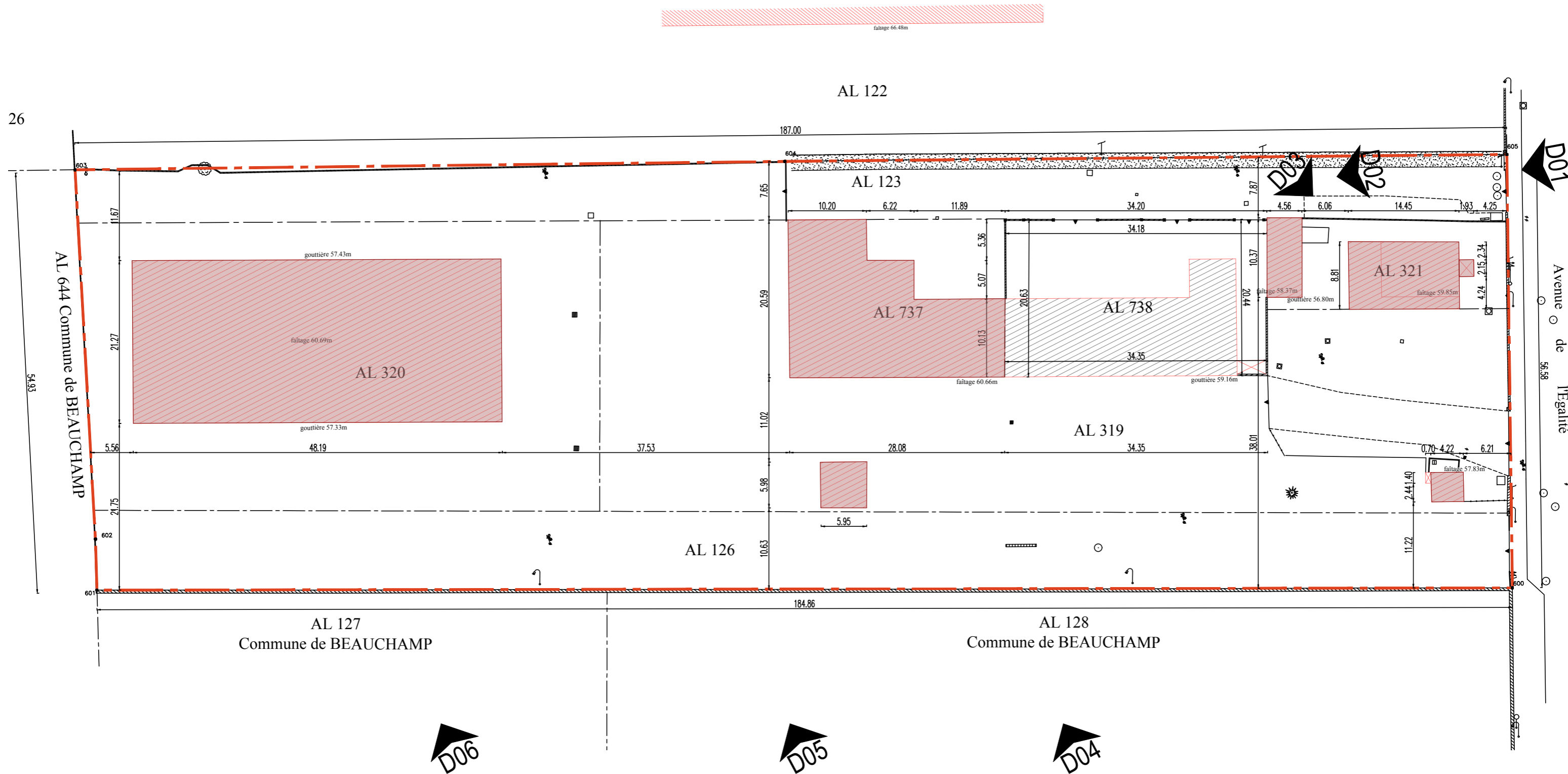
Tél. : 03 44 14 05 40

Fax : 03 44 14 05 42

SIRET : 828 169 789 00017

 A DÉMOLIR

26



Echelle 1/100

Les caractéristiques des ouvrages seront validées par des études d'exécution avant le démarrage des travaux
Ce document est la propriété de la SAS GP Architectes toute reproduction ou utilisation, même partielle, sans accord préalable est formellement INTERDITE

PC 27b
PLAN DE MASSE DES BATIMENTS A DEMOLIR



15/01/2019
BEAUCHAMP_GENERAL.pln
873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



D01



D02



D03



D04



D05



D06

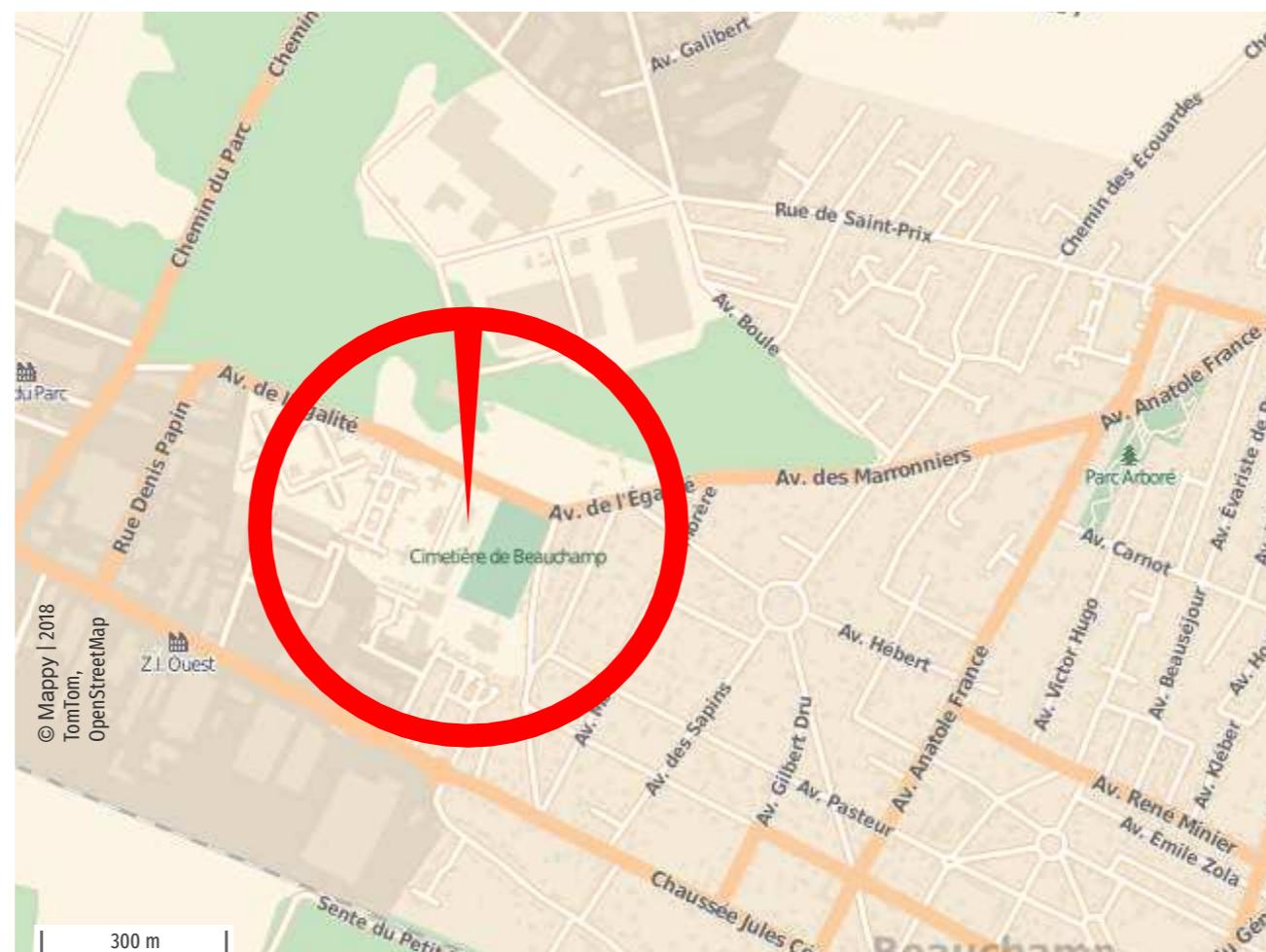
PC 27c
PHOTOS DES BÂTIMENTS A DEMOLIR

gp ARCHITECTES
architectes & associés gpa

15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



PC 27a
PERMIS DE DÉMOLIR -PLAN DE SITUATION

GP ARCHITECTES
architectes & associés gpa

15/01/2019
BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



PC 06a

INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT-1

GPARCHITECTES
architectes & associés **gpa**

15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



P06



P07



P08

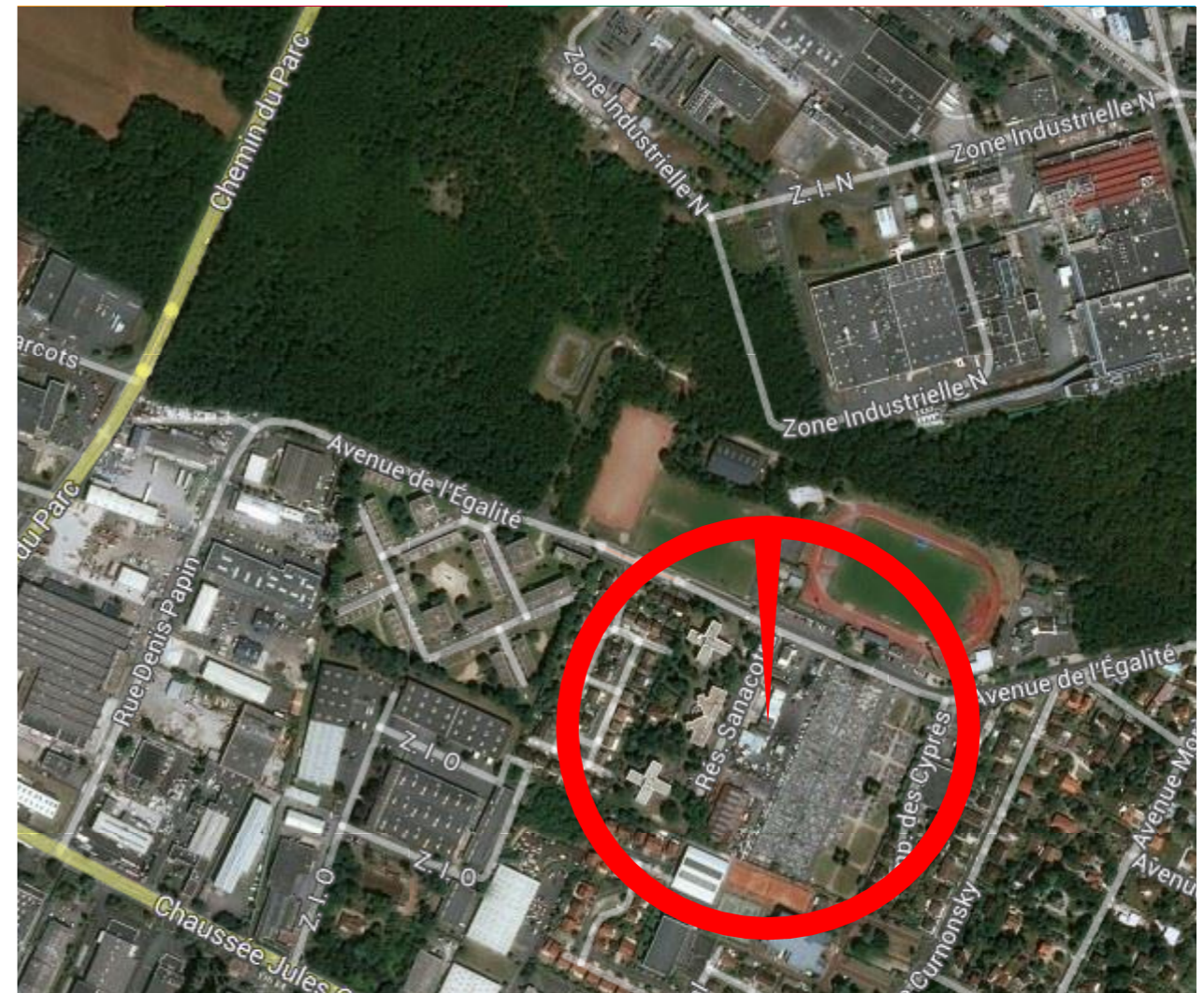
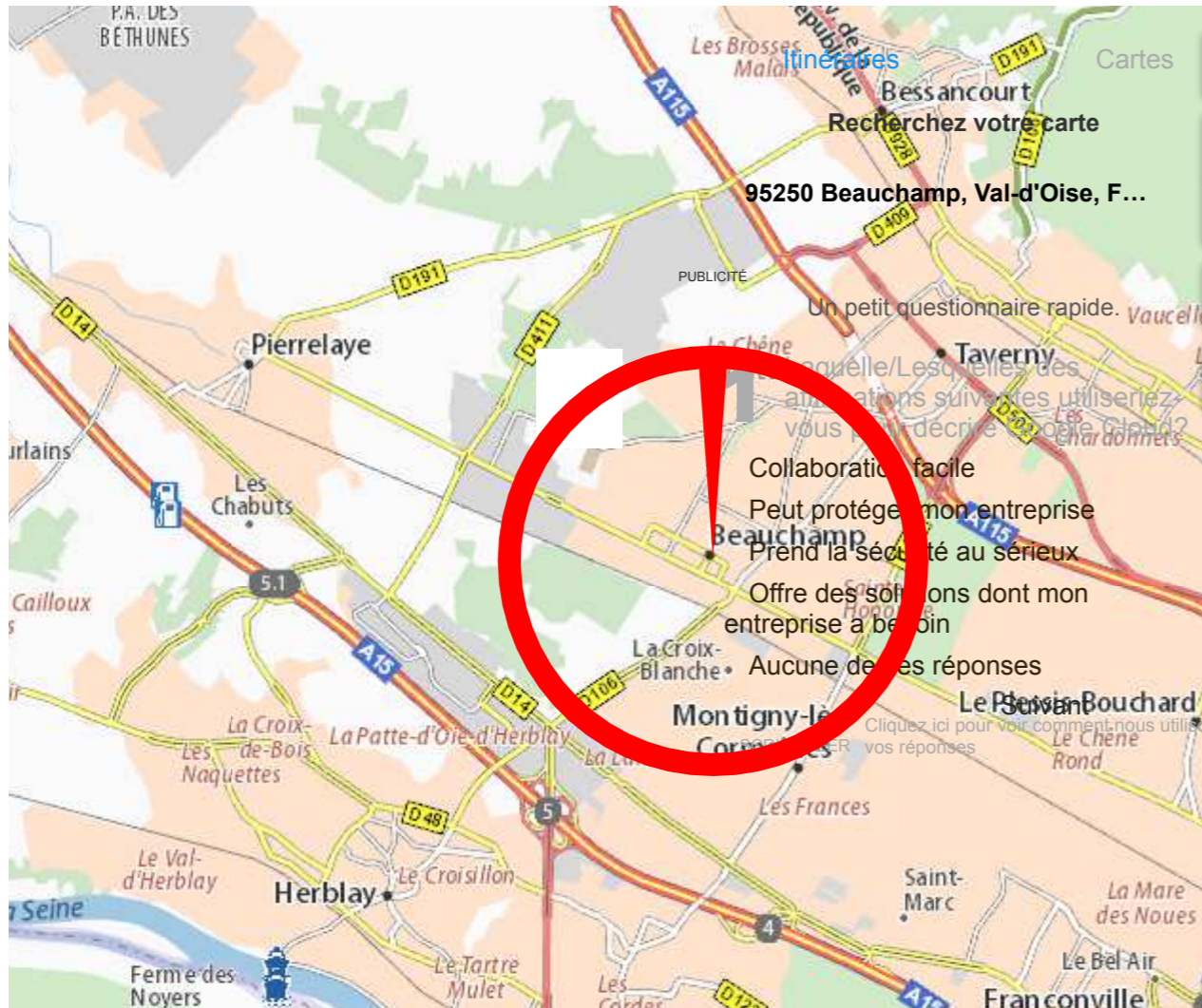


P09

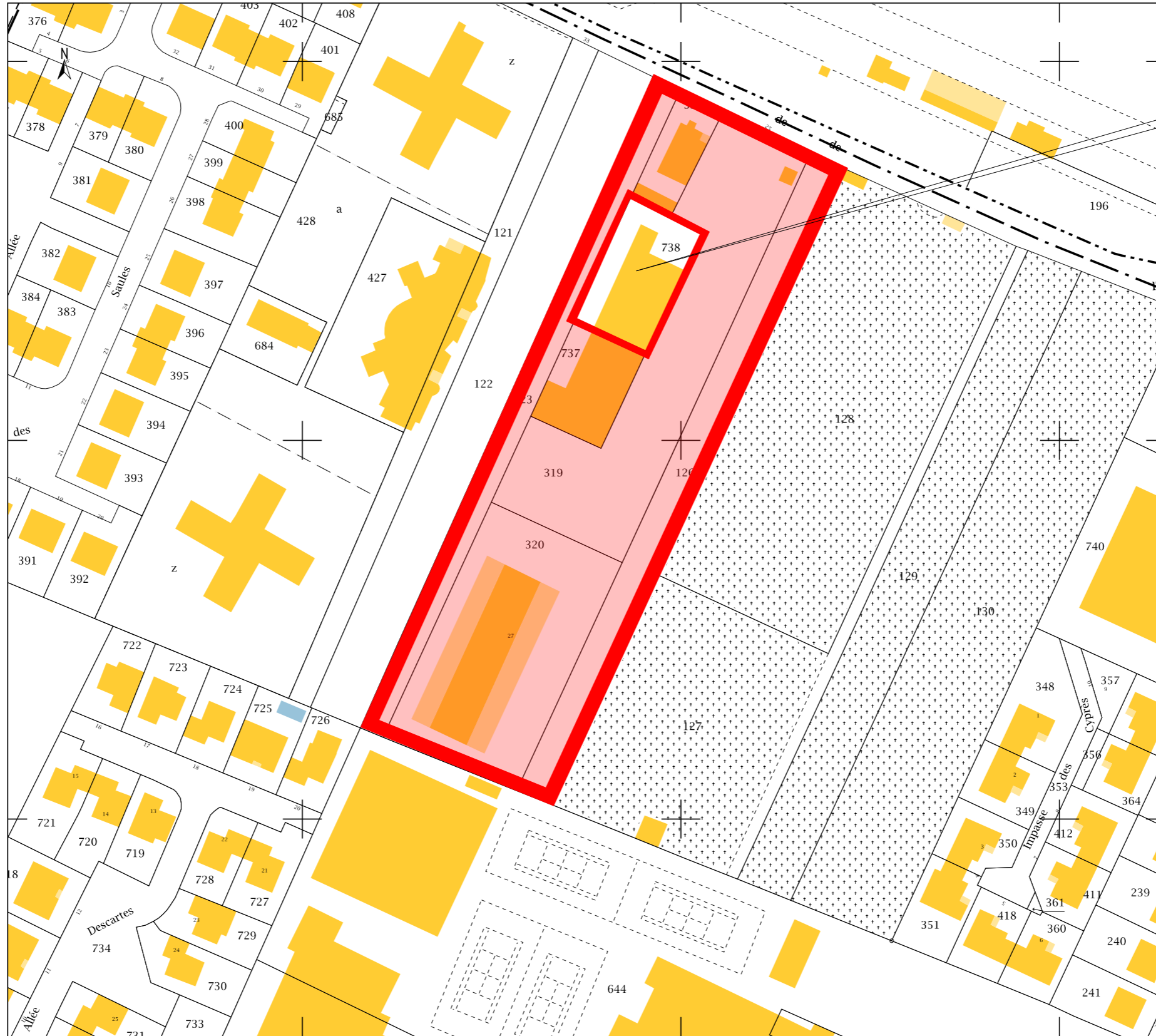


P10





artes
...
ER AUX FA...



HORS
PROJET

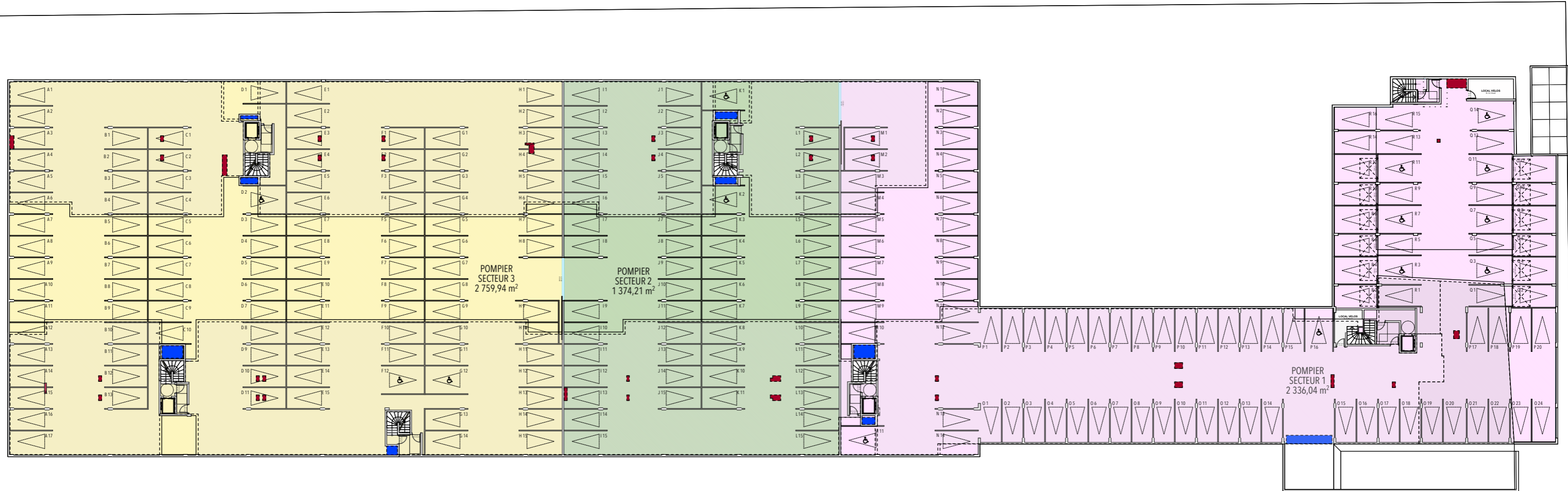


EMPRISE DU PROJET

PC 01b

PLAN DE SITUATION PROCHE





STATIONNEMENT SOUS-SOL

| | | DONT PMR | < 3000 M2 | ALLÉES | PLACES |
|-------|-----|----------|-----------|-----------------|------------|
| A | 17 | 0 | SECTEUR 1 | A B C D E F G H | 107 |
| B | 13 | 0 | SECTEUR 2 | I J K L | 56 |
| C | 10 | 0 | SECTEUR 3 | M N O P Q R | 99 |
| D | 11 | 1 | | | 262 |
| E | 15 | 0 | | | |
| F | 12 | 1 | | | |
| G | 14 | 1 | | | |
| H | 15 | 0 | | | |
| I | 15 | 0 | | | |
| J | 15 | 0 | | | |
| K | 11 | 2 | | | |
| L | 15 | 0 | | | |
| M | 11 | 1 | | | |
| N | 14 | 0 | | | |
| O | 24 | 0 | | | |
| P | 20 | 1 | | | |
| Q | 14 | 4 | | | |
| R | 16 | 3 | | | |
| TOTAL | 262 | 14 | | | |

| STATIONNEMENT 2 ROUES | | |
|-----------------------|------------|--------|
| 13,31 | 8 | 106,48 |
| 65,33 | 1 | 65,33 |
| 14,13 | 1 | 14,13 |
| 9,89 | 1 | 9,89 |
| | 195,83 | |
| T2 | 52 | 39 |
| T3 | 60 | 90 |
| T4 | 43 | 64,5 |
| | 2 ROUES NF | |
| | 193,5 | |

1:450
PC An01
SS-1





PC 06b

INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT-2



15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



PC 06c

INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT -3

gpARCHITECTES
architectes & associés 

15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



PC 06a

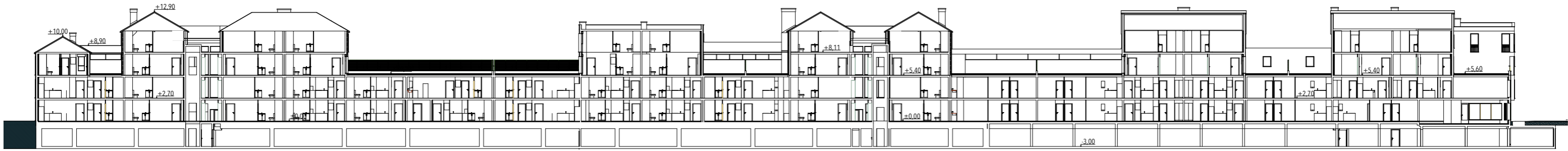
INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT-1

GP ARCHITECTES
architectes & associés **gpa**

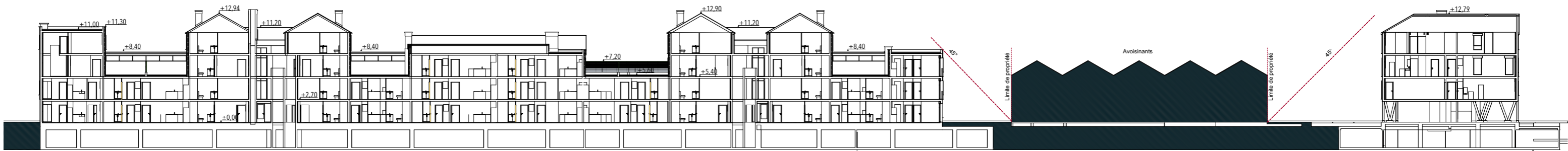
15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



L1



L2

1:450

PC 03b

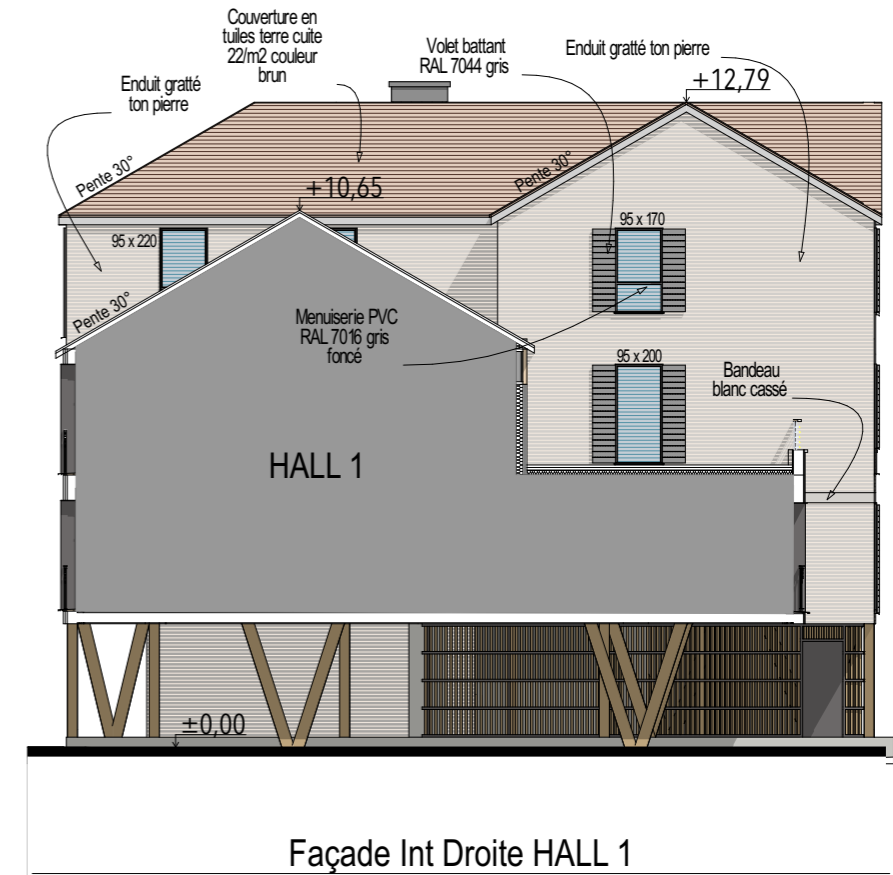
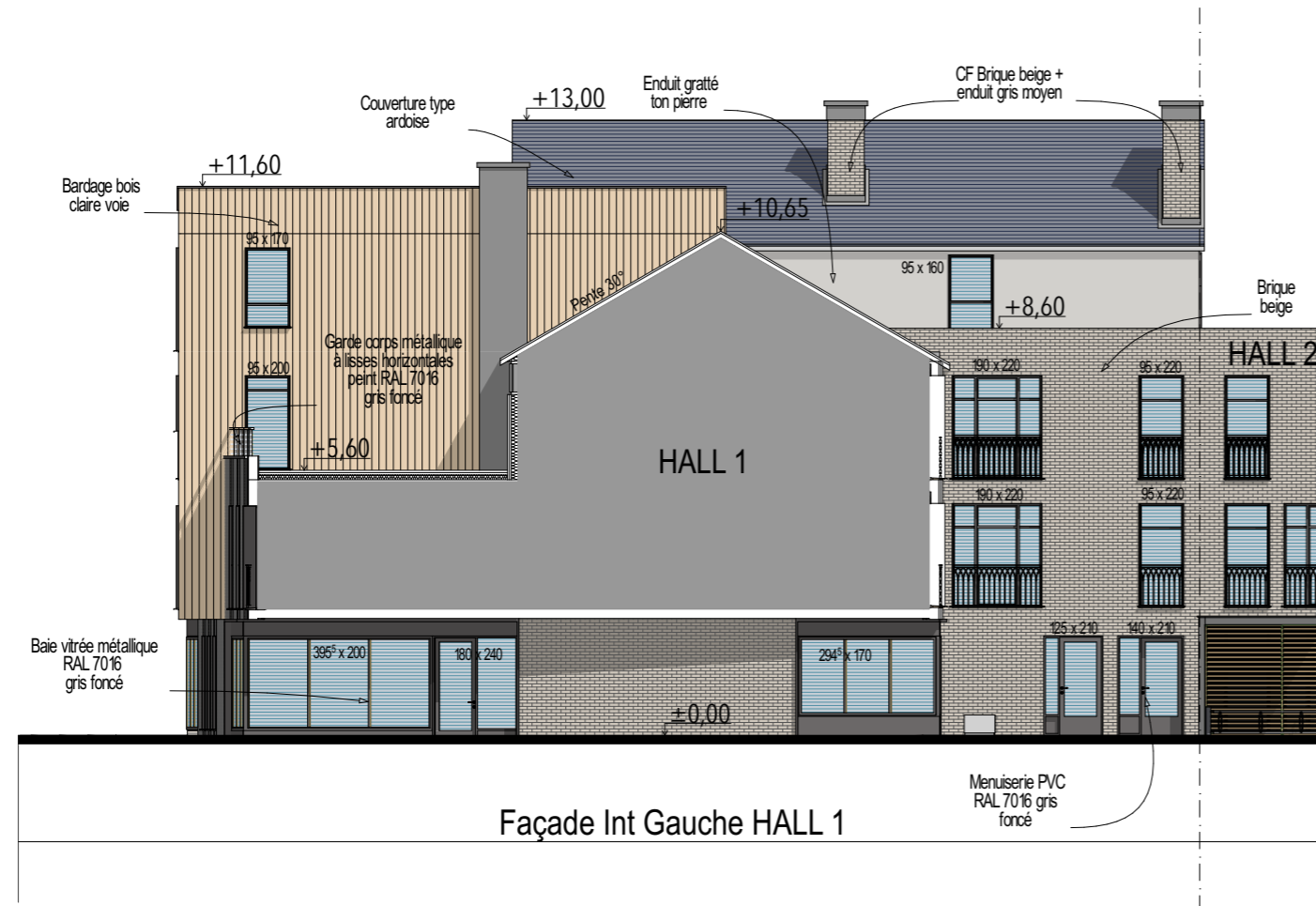
COUPES LONGITUDINALES L1-L2



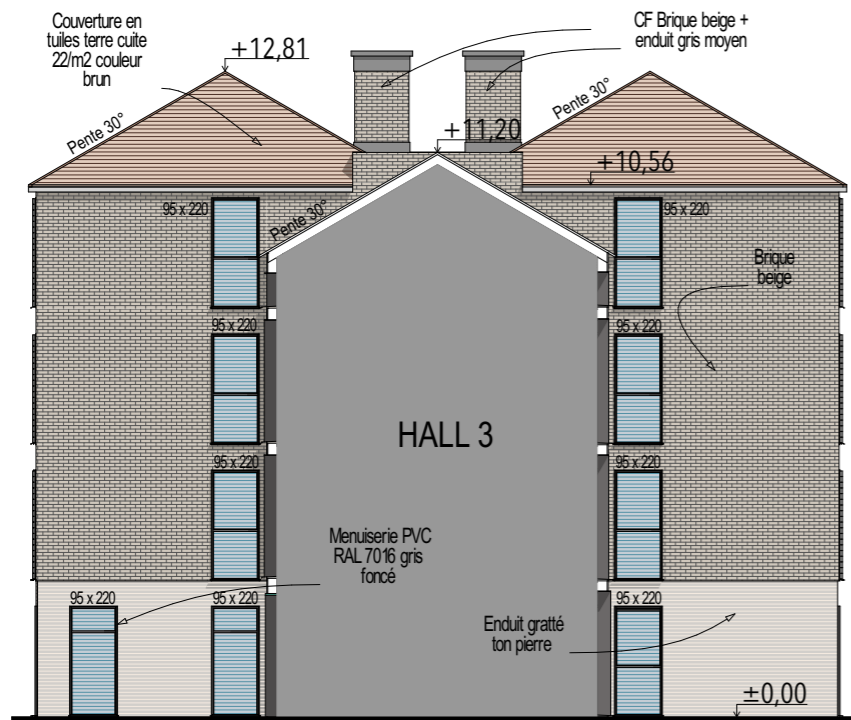
15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

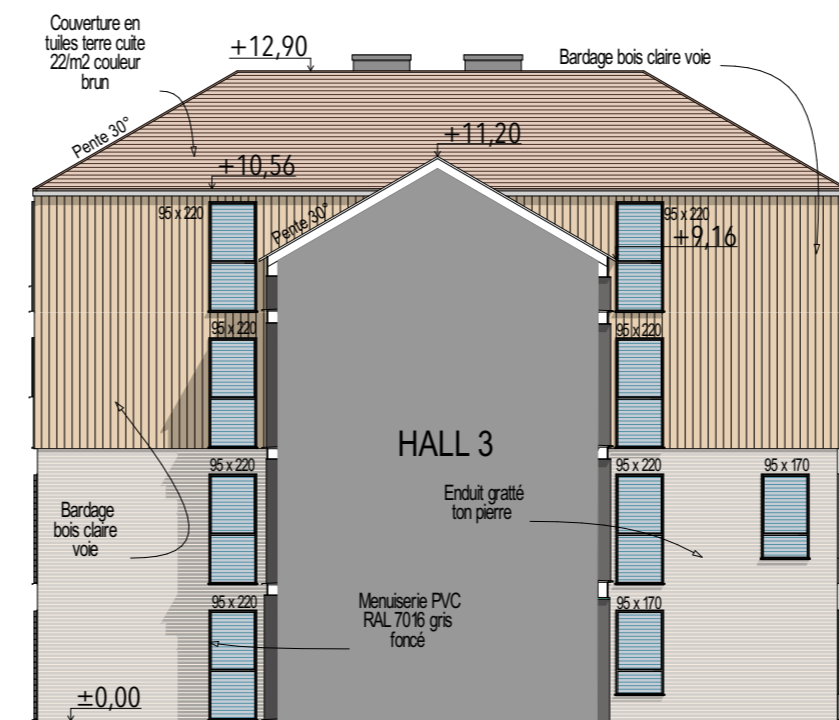
873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



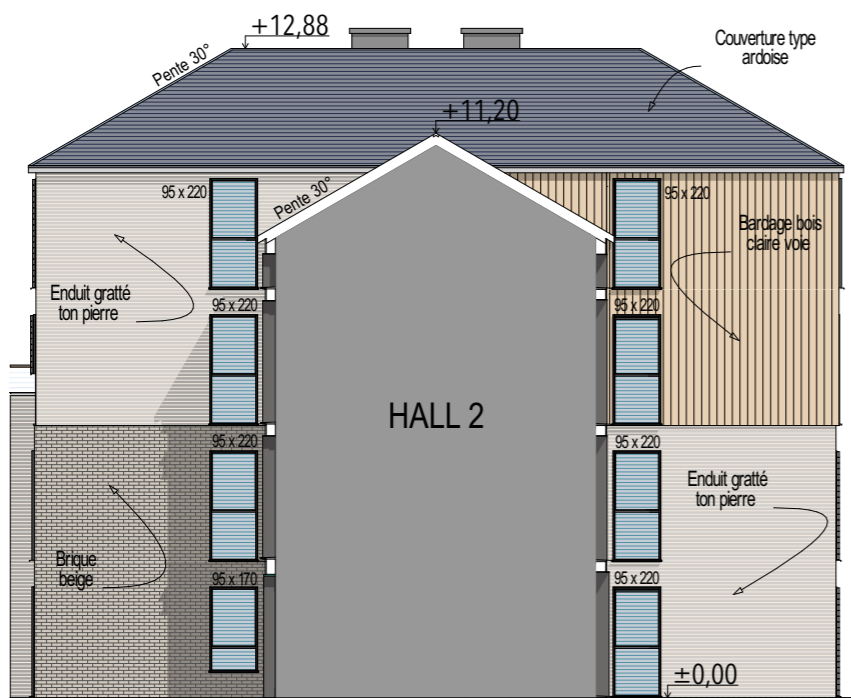
0,00 = 53,60NGF



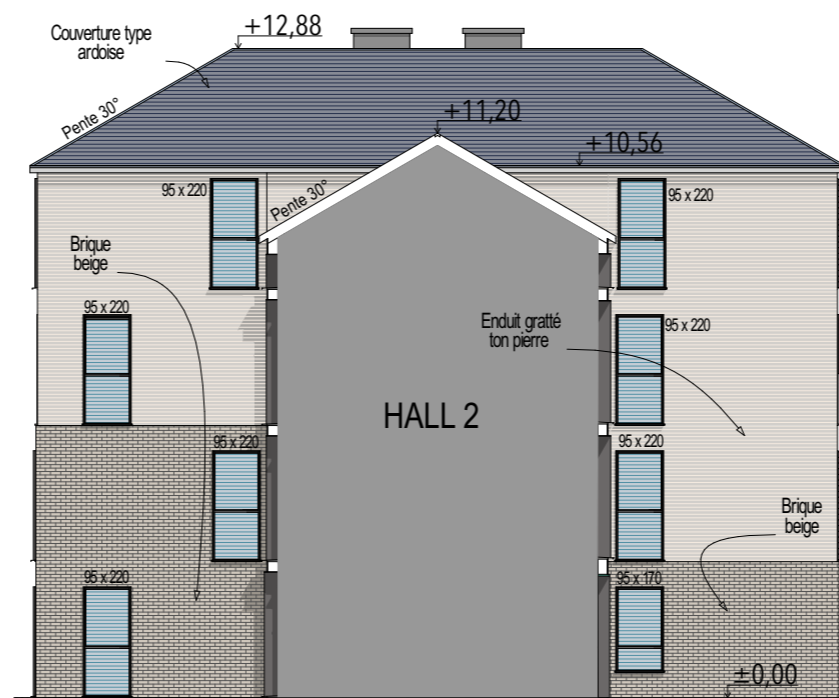
Façade Int Droite HALL 3



Façade Int Gauche HALL 3



Façade Int Droite HALL 2

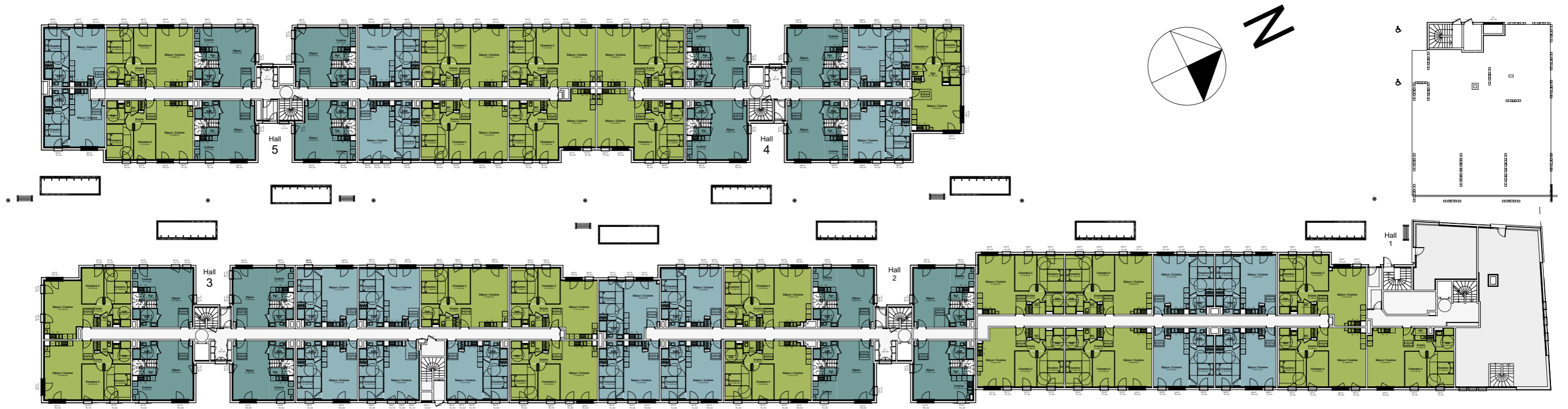


Façade Int Gauche HALL 2

0,00 = 53,60NGF

FAÇADES INTERIEURES HALLS 2 et 3





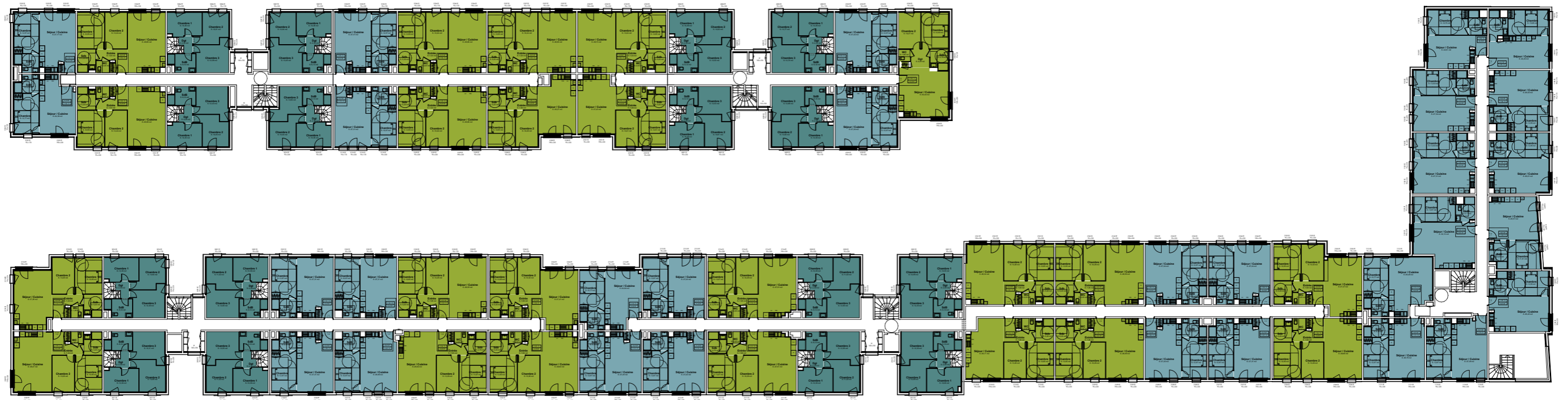
1:450
PC An02
RDC

gp ARCHITECTES
architectes & associés **gpa**

15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



1:450
PC An03
R+1





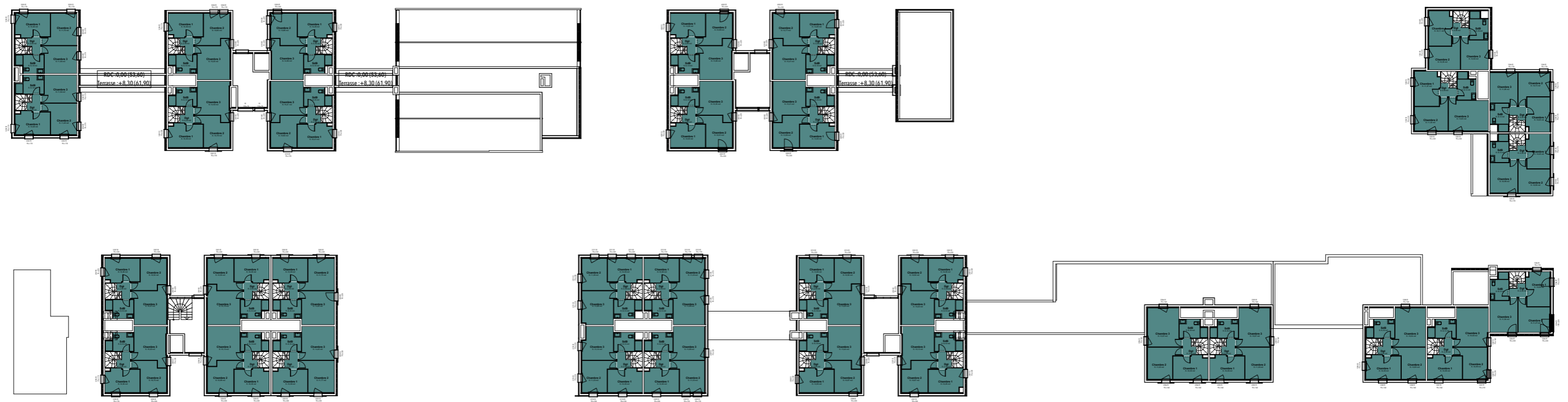
1:450
PC An04
R+2

gpARCHITECTES
architectes & associés **gpa**

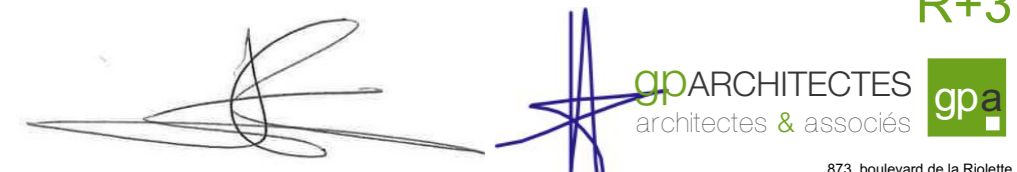
15/01/2019

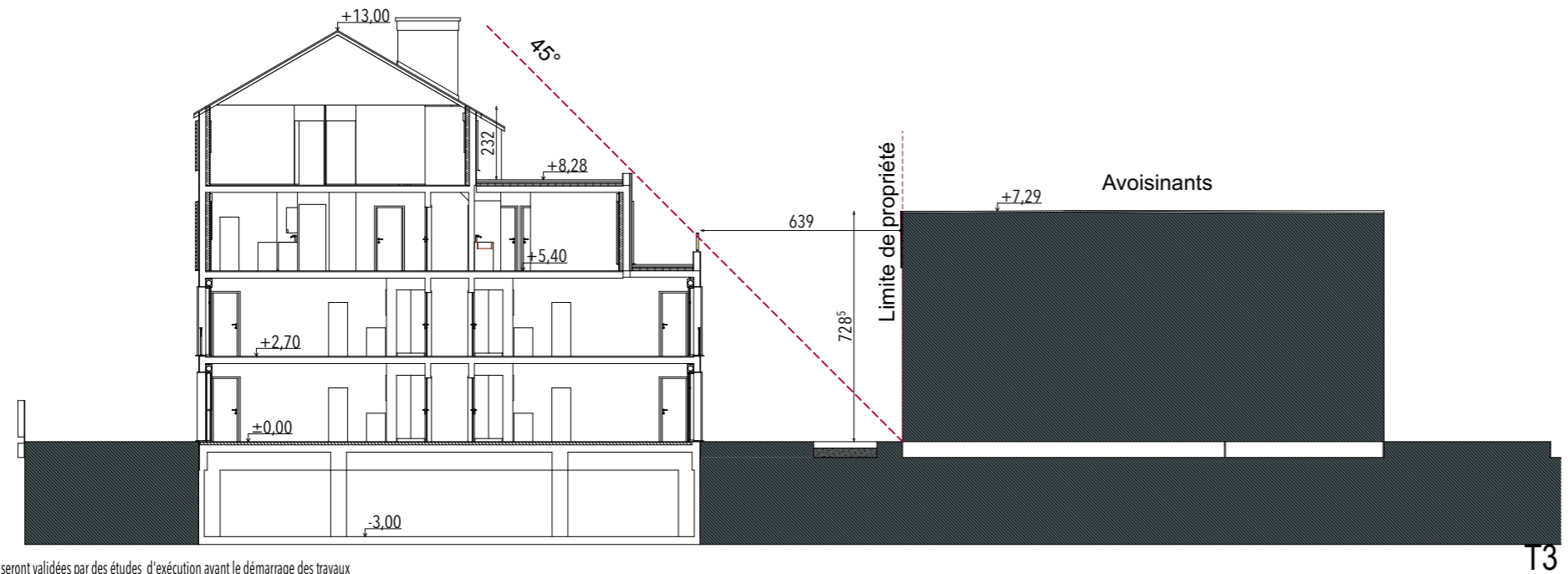
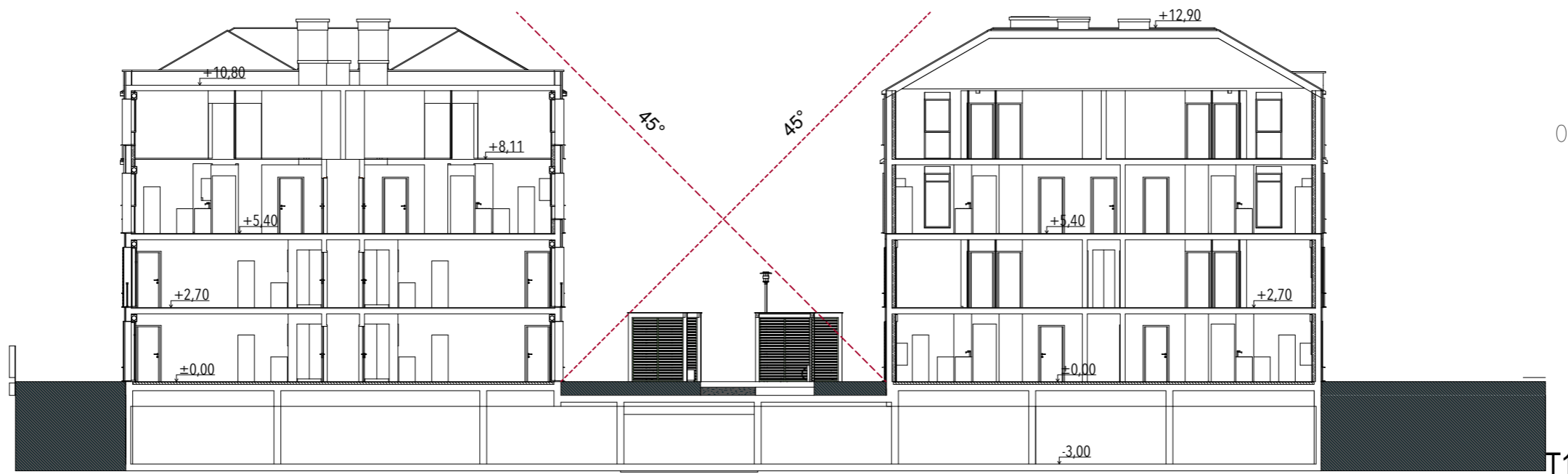
BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



1:450
PC An05
R+3





COUPES TRANSVERSALES T1-T2-T3

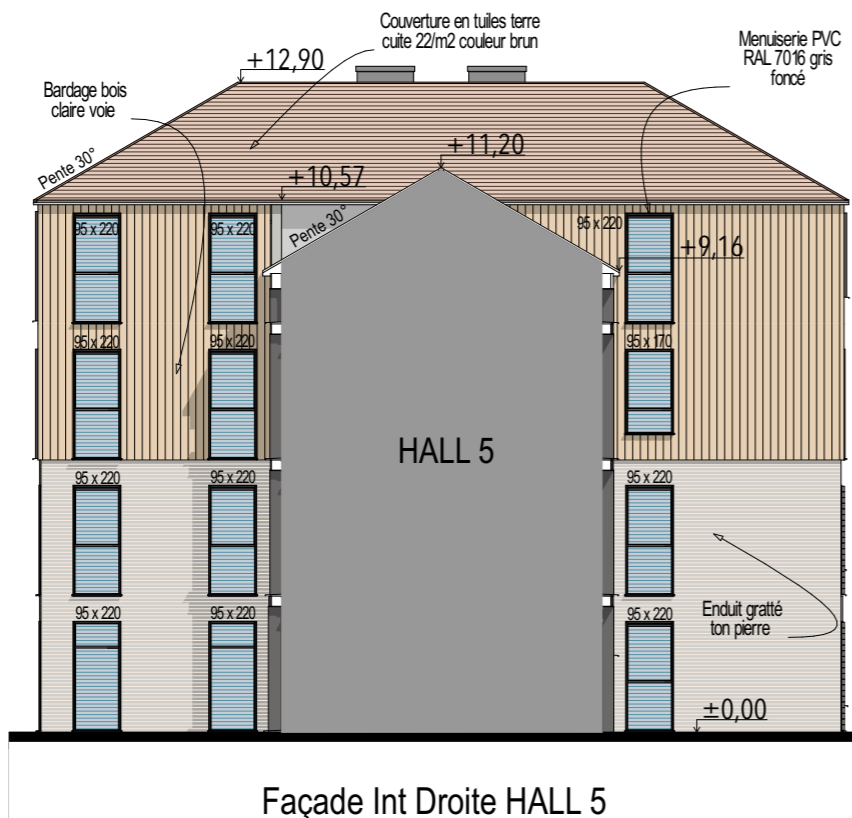


1:200
 PC 03a

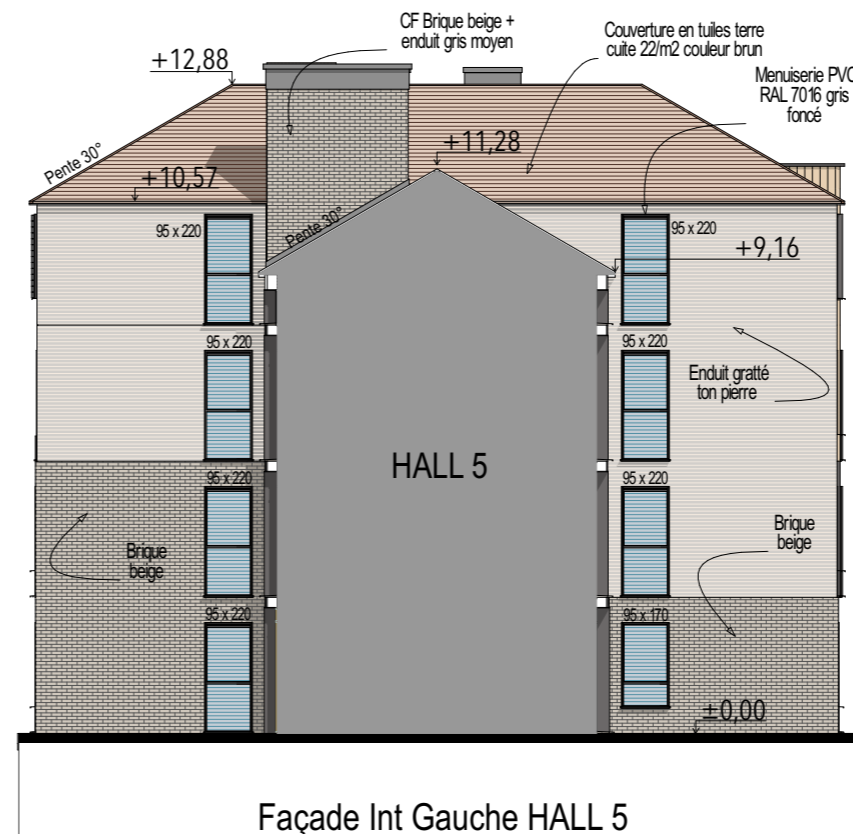
16/01/2019
 BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riolette
 60520 La Chapelle en Serval
 Tél. 03.44.54.68.67
 Email : gparchitectes@wanadoo.fr

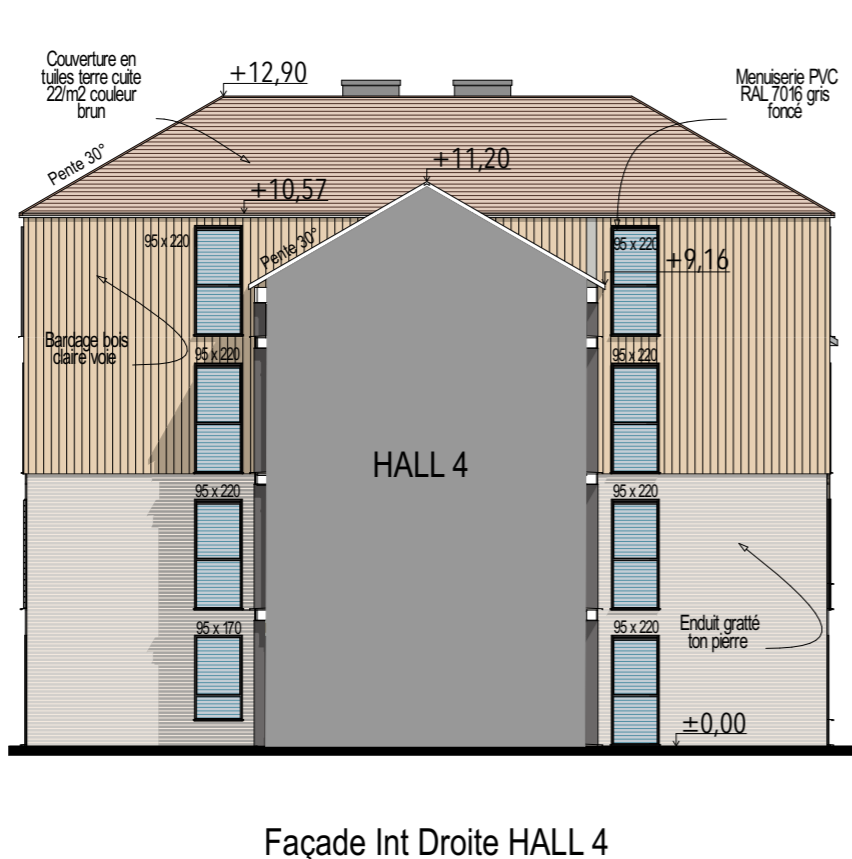
Les caractéristiques des ouvrages seront validées par des études d'exécution avant le démarrage des travaux
 Ce document est la propriété de la SAS GP Architectes toute reproduction ou utilisation, même partielle, sans accord préalable est formellement INTERDITE



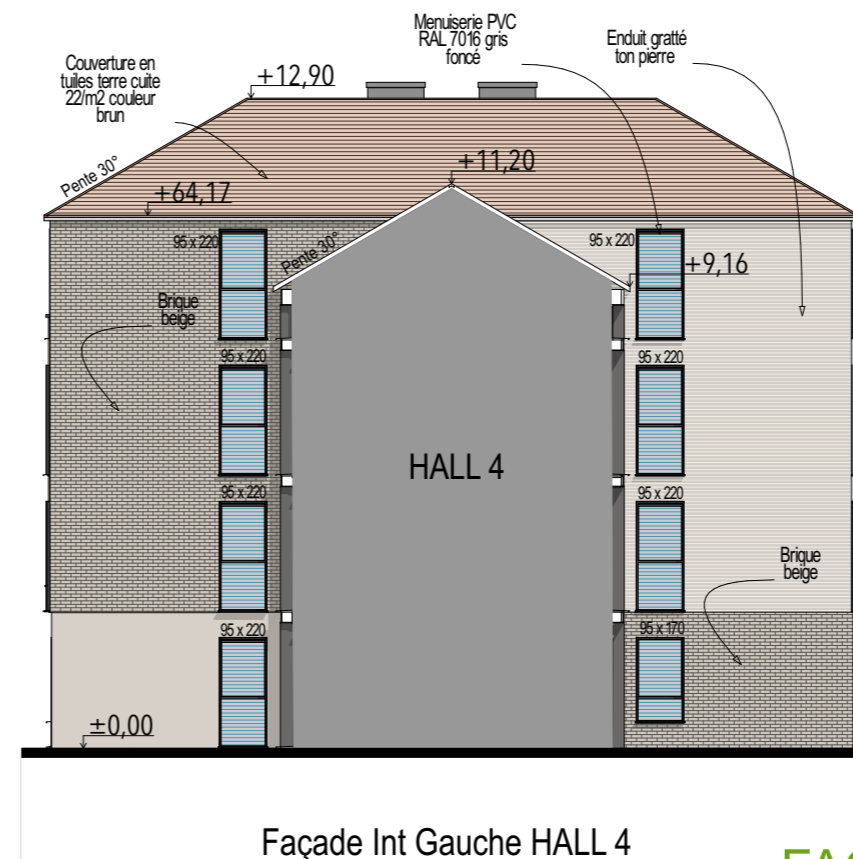
Façade Int Droite HALL 5



Façade Int Gauche HALL 5



Façade Int Droite HALL 4



Façade Int Gauche HALL 4

0,00 = 53,60NGF

1:150
 PC 05e
 FAÇADES INTERIEURES HALLS 4 et 5



PLAN TOPOGRAPHIQUE

Echelle: 1/500

AL 726

M. CARLIER
M. GUERRERO

AL 122
Société ADOMA

AL 123

AL 737

AL 738

AL 321








AL 319

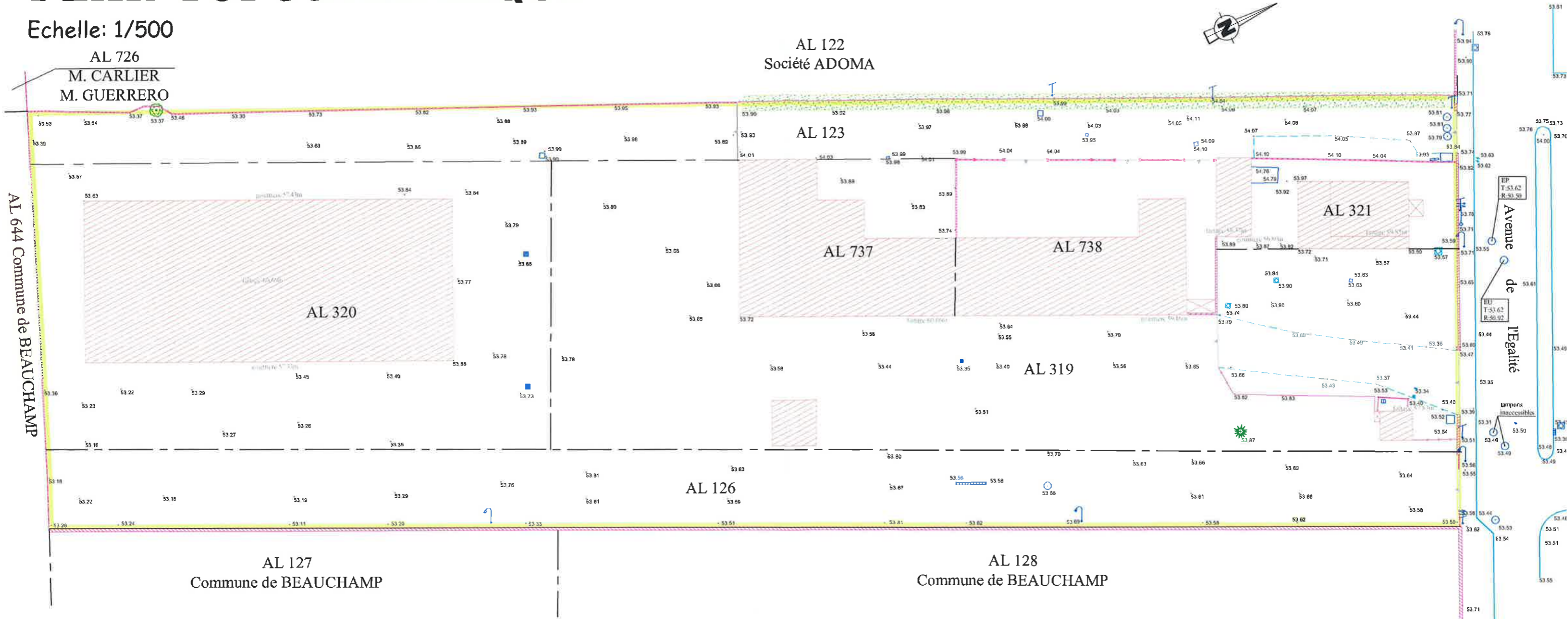
AL 126

AL 127
Commune de BEAUCHAMP

AL 128
Commune de BEAUCHAMP

Légende:

-  Bâti
-  Mur
-  Clôture
-  Tampon
-  Lampadaire
-  Poteau Electrique
-  Poteau P.T.T.



| | | | |
|-------------------------|------------------|-------------------------|----------------|
| Systèmes de coordonnées | | Réf. plan: 2017/SC/1372 | Septembre 2017 |
| X,Y: CC49 | Z: N.G.F (G.P.S) | | |



Maxime CORRE

BEAUVAIS-5, rue de Sétubal 60000-Tél.:03.44.03.17.34

GISORS-16, rue des Frères Planquois-27140-Tél.:02.32.55.13.64

CHAUMONT-EN-VEXIN-35, rue de l'Hôtel de Ville-BP 25-60240-Tél.:03.44.49.00.23

maxime.corre@geometre-expert.fr



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

PC 01d
PLAN DE GEOMETRE
gpa ARCHITECTES
architectes & associés

15/01/2019

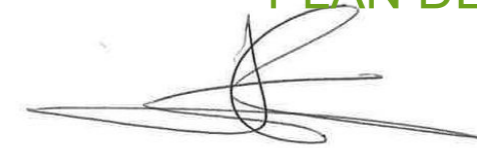
BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



PC 01c

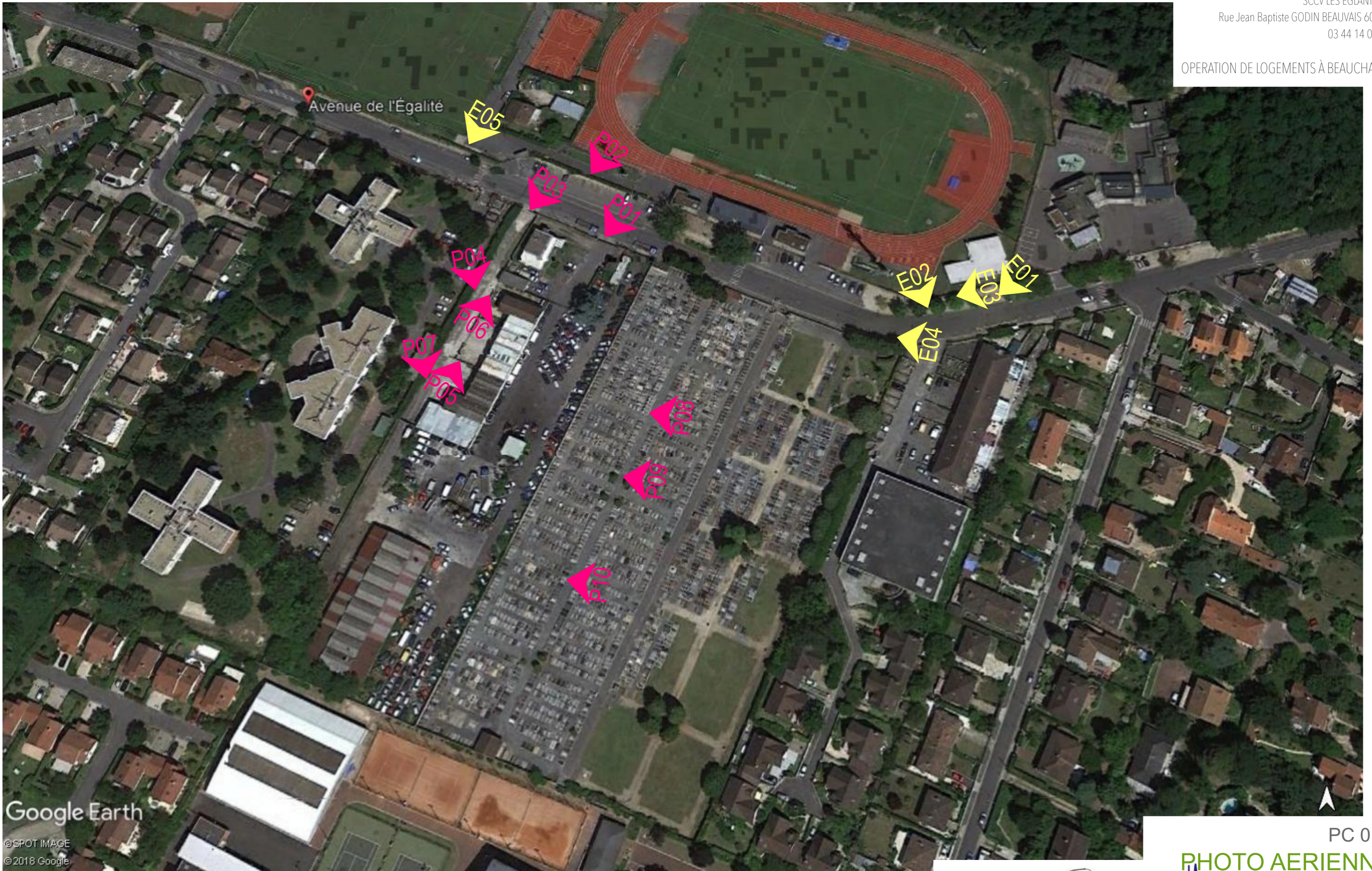
PLAN DE SITUATION PROCHE



15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr



Google Earth

© SPOT IMAGE
© 2018 Google

PC 01e

PHOTO AERIENNE

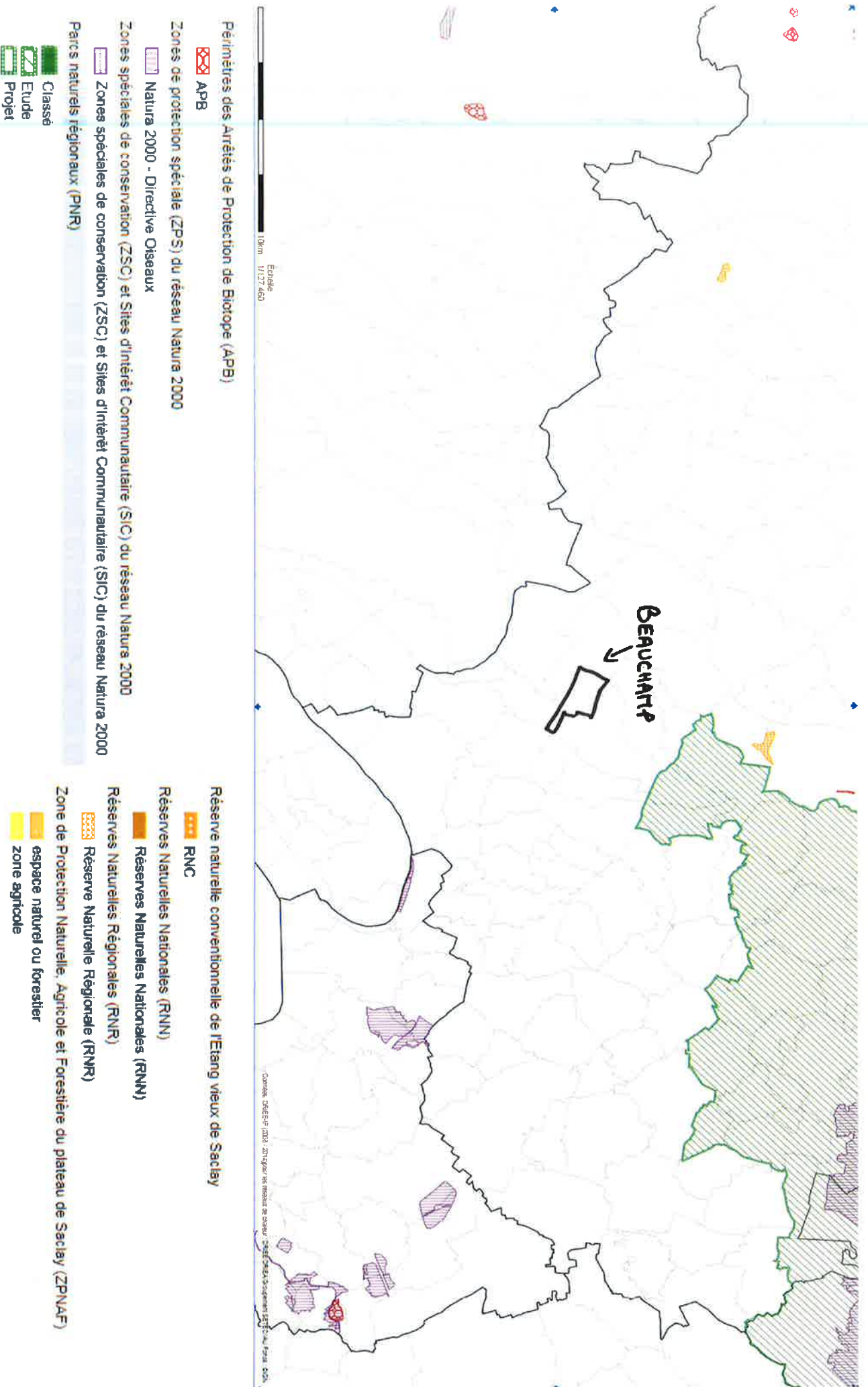
gp ARCHITECTES
architectes & associés gpa

15/01/2019

BEAUCHAMP_GENERAL.pln

873, boulevard de la Riollette
60520 La Chapelle en Serval
Tél. 03.44.54.68.67
Email : gparchitectes@wanadoo.fr

Annexe 6 : Les Zones NATURA 2000.



Annexe 7 : Les Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II.

